



InfoAVA

mail

n° 13

19 rue du Gros Tertre
22 370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr

7 septembre 2010

Compte rendu de l'assemblée générale du 16 août 2010.

Convocation.

La convocation, avec les rapports du Conseil d'administration et de la Trésorière, avait été adressée par mail 15 jours avant la réunion ; mais beaucoup de sociétaires n'ont pas donné d'adresse mail ou leur adresse n'est plus à jour. Par contre, l'envoi par courrier postal (ou par dépôt dans les boîtes à lettres), auquel était joint le n°31 de *La Lettre de l'AVA*, n'avait pu être effectué que moins d'une semaine avant la réunion par suite de retards cumulés dus tant à la préparation des documents qu'à des incidents techniques lors du tirage ; dans ces conditions l'affranchissement n'avait été fait qu'au tarif économique puisque, même au tarif plein, le suivi aux adresses de vacances n'aurait pu se faire en temps voulu. Il est souhaitable que tous les sociétaires ayant une adresse mail la donne au secrétariat – et la mettent à jour- pour pallier les délais de tirage et d'acheminement postal des documents sur papier.

Compte rendu de la séance.

La séance a été ouverte à 17 h.10.

De la feuille de présence signée par les sociétaires en entrant dans la salle, il résulte que, sur 355 inscrits, 133 étaient présents ou représentés dont 65 effectivement présents.

Les chiffres des années précédentes étaient les suivants :

- en 2007 348 inscrits, 175 présents ou représentés dont 86 présents ;
- en 2008 345 inscrits, 152 présents ou représentés dont 75 présents ;
- en 2009 358 inscrits, 138 présents ou représentés dont 73 présents.

La baisse de la participation paraît due ces dernières années à ce qu'il n'y avait pas à l'ordre du jour d'enjeux importants s'imposant comme tels aux sociétaires, en dépit cette année du rôle que doit jouer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en révision dans l'avenir volontariste de la commune.

Le président, Paul-Olivier RAULT, après avoir remercié les sociétaires présents, a déclaré la séance ouverte et il a présenté une synthèse du rapport du Conseil d'administration avant de donner la parole à la Trésorière, Annick BOURDAIS-BIENVENÛE, et à Roger LE RHUN administrateur mandaté pour le contrôle des comptes.

I – DECISIONS ORDINAIRES
Approbation des rapports et des comptes
Renouvellement du Conseil d'administration.
Renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration.

Après la présentation de la synthèse du rapport du Conseil d'administration, le président a donné la parole à la Trésorière pour présenter les comptes de l'exercice 2009/2010 clos au 30 juin dernier, qui font apparaître un léger déficit de 127,38 euros en dépit de l'augmentation des cotisations ; comme l'avait précisé la Trésorière dans son rapport, l'effet de cette augmentation a été réduit par le nombre trop élevé de cotisations 2009/10 encore non réglées au 30 juin. Outre la charge de travail qu'imposent à la Trésorière les rappels répétés en cours d'exercice, ces retards ont un effet vicieux cumulatif : lors de l'appel de la cotisation pour le nouvel exercice, fait début novembre, les sociétaires qui n'ont versé leur cotisation qu'à la fin de l'exercice précédent, ou par régularisation ultérieure, ont tendance à n'y pas répondre ayant à l'esprit qu'ils viennent de verser une cotisation et qu'ils sont ainsi à jour.

Il est raisonnable d'escompter que le rappel ainsi fait de plus de compréhension de la part de sociétaires un peu négligents aura pour effet que le nouvel exercice enregistrera un recouvrement plus satisfaisant des cotisations et qu'il présentera ainsi un excédent. Le président, de son côté, lors de la synthèse du rapport du Conseil d'administration, avait insisté sur la nécessité de reconstituer des réserves plus importantes que celles dont nous disposons à ce jour, qui sont de 4.253,40 euros, pour être en mesure de faire face à des charges autres que les charges courantes, notamment des charges de contentieux s'il s'avère nécessaire d'aller jusque là.

L'administrateur chargé du contrôle des comptes a déclaré avoir procédé à ce contrôle et avoir constaté que la comptabilité est sincère et exacte.

1-1 – Approbation des rapports et des comptes.

Après mise en délibéré, la première décision ordinaire concernant l'approbation des rapports et des comptes a été adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

1-2 – Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

Les trois administrateurs sortants, Georges FRANCOIS, Roger LE RHUN et Paul-Olivier RAULT ayant accepté de se représenter et aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il a été procédé à un simple vote à main levée d'où il résulte que le mandat de ces trois administrateurs a été renouvelé à l'unanimité ; ces mandats expireront lors de l'assemblée générale qui examinera les rapports et les comptes de l'exercice 2012/13.

1-3 – Renouvellement des pouvoirs du Conseil d'administration.

Le renouvellement des pouvoirs généraux du Conseil d'administration, dans les termes habituels rappelés par la 3^{ème} décision ordinaire, a été voté à main levée à l'unanimité.

II – DECISIONS SPECIALES

Le président a alors ouvert les débats sur les propositions de décision spéciale qui fixent les orientations spécifiques pour l'action du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010/2011, en sus des orientations générales découlant des statuts et des décisions antérieures de l'Assemblée générale.

2-1 – Le critère déterminant la qualité de la vie dans l’élaboration du PADD.

En cas de conflit d’objectifs dans l’élaboration du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui est la pièce maîtresse du Plan Local d’Urbanisme (PLU), le critère de choix qui doit être déterminant est celui de la qualité de la vie, aujourd’hui et à long terme, des résidents, tant les résidents permanents que les résidents secondaires.

Il faut rappeler à ce propos l’observation que l’économie locale repose sur le tourisme, et que la qualité du cadre de vie, de ses aménagements et de ses services est l’attrait essentiel de la station. Il se trouve ainsi qu’il n’y a pas de conflit entre l’objectif de la qualité de la vie pour les résidents et l’objectif d’un développement de l’économie touristique comme le montre le document de l’AVA rendu public en janvier dernier.

Après des **débats qui ont surtout porté sur les deux décisions « espaces publics » et « circulations douces » pour lesquels doivent s’appliquer l’orientation générale qui fait l’objet de la première décision spéciale**, cette décision a été approuvée à l’unanimité par un vote à main levée.

2-2 – Les espaces publics autres que les parkings.

Le président avait souligné dans la synthèse du rapport du Conseil d’administration que **l’un des points les plus importants de l’aménagement du centre du Val-André concerne la place de l’Amirauté.**

Cette place, mieux aménagée et mise en saison en stationnement soit payant soit à durée limitée, pourrait, suivant certains avis, répondre aux problèmes d’encombrement du centre du Val-André, sans qu’il soit nécessaire de créer d’autres parkings que ceux du Guémadeuc et de La Moinerie qui peuvent eux aussi faire l’objet d’aménagements accroissant leurs capacités d’accueil.

Ce point de vue n’est pas contesté a priori par l’AVA ; il pourra être confirmé ou infirmé lors de la prochaine saison, lorsque le complexe touristique « Les Thermes du Val-André » sera en activité et si la place de l’Amirauté, réaménagée par la suppression de la rue qui la sépare du parc de l’Amirauté, est mise en stationnement soit payant, soit à durée limitée.

Mais le problème urbanistique du centre du Val-André est qu’il manque d’une place centrale, espace d’activités commerciales -les marchés-, d’activités culturelles, ludiques et sportives, et espace convivial de rencontre. Seule la place de l’Amirauté permet de répondre à ces besoins, le parc de l’Amirauté, déjà trop étroit pour ses fonctions actuelles, ne permettant pas d’y envisager un réaménagement à cet effet. Il faudrait donc envisager et organiser une réduction progressive de la fonction « parking » de la place de l’Amirauté. C’est pourquoi l’AVA réclame notamment qu’une étude soit faite sur la faisabilité d’un parking sur le terrain de l’ancienne école publique, intermédiaire entre le Guémadeuc et la place de l’Amirauté.

Il a été fait observer au cours des débats que dès cette année les parkings de la place des Régates étaient à peu près constamment pleins alors que le complexe « Les Thermes du Val-André » n’était pas encore ouvert ; mais, qu’en contrepartie, même les jours les plus chargés de la saison, le parking du Guémadeuc, assez bien utilisé l’année dernière, était quasi-vide. C’est l’effet attractif vicieux de la circulation automobile en plein centre de la station par les parkings de la place des Régates, que dénonce l’AVA depuis des années, qui est ainsi manifeste.

Outre le problème crucial des fonctions de la place de l'Amirauté, se pose celui de la pauvreté de la station en espaces parcs et jardins. Quoi qu'il sera fait, le parc de l'Amirauté est trop petit pour être au niveau des ambitions de la commune avec la création –dite encore « thalasso »- du complexe touristique « Les Thermes du Val-André » et la reconstruction du Grand Hôtel à un niveau « haut de gamme » fonctionnant toute l'année.

2-3 – Les « circulations douces ».

Sous ce titre, **ce sont spécialement les circulations piétonnes qui ont fait l'objet de plusieurs interventions et de demandes d'intervention auprès de la Mairie** pour que des mesures en faveur de la sécurité et de l'agrément de la circulation et de la promenade piétonnières soient arrêtées, inscrites dans la révision du PLU et dont la réalisation soit programmée.

A l'égard du problème de la sécurité, celui de **l'absence de trottoirs suffisants au bas de la rue Clemenceau** (et de la rue François Bois qui y débouche) a été à nouveau soulevé, la municipalité ne paraissant pas pressée d'y répondre.

La question de l'éclairage des rues la nuit en saison a été aussi posée ; elle fait l'objet d'une pétition en cours, à l'initiative de résidents, à laquelle les membres de l'AVA sont invités à souscrire.

Le problème de la rue Jean Lebrun dans sa partie basse, qui joint au centre le secteur du camping et, l'année prochaine, les 50 logements des 3 grandes villas en construction en haut du parc de l'ex Villa Notre-Dame, a été posé avec vigueur. L'Assemblée a été informée qu'un courrier a été adressé par l'AVA à la Mairie demandant un réaménagement complet de cette rue avec trottoirs et une descente piétonne sécurisée vers le centre et la plage ; ce courrier n'a reçu aucune réponse. Un nouveau courrier, se référant à la demande de l'Assemblée générale lui sera adressé, avec demande expresse de réponse pour pouvoir en informer ses lecteurs par le prochain numéro de *La Lettre de l'AVA* (1)

Sur le plan de la qualité de la promenade, a été évoquée la question des diverses fonctions du quai Célestin Bouglé ; ce n'est pas seulement la question de la sécurité de la circulation piétonnière qui se pose, mais aussi celle de la qualité de la promenade en prolongement de l'agrément de la promenade sur « le front de mer » dont la municipalité déclare vouloir assurer « l'identité balnéaire ».

Diverses autres observations ont été échangées concernant notamment :

- la circulation rue de la Baie et rue des Garennes sur laquelle l'AVA est intervenue à plusieurs reprises sans résultat ;
- l'enduit de la chapelle du Val-André côté « thalasso » qu'évoque le dernier n° de *La Lettre de l'AVA*.

Plus personne ne demandant la parole, les deuxième et troisième décisions spéciales ont été adoptées à l'unanimité par un vote à main levée, et le président a déclaré close l'Assemblée générale à 18 h.40.

L'assistance a été alors conviée à un rafraîchissement permettant des contacts personnels entre les sociétaires et ceux de nos élus -le maire avec l'un de ses adjoints et le Conseiller général- qui avaient bien voulu répondre à notre invitation.

(1) – Ce rappel a été fait par courrier de ce jour ; dès réception de la réponse, ces courriers feront l'objet d'un nouveau n° *InfoAVA/mail* sans attendre le prochain n° de *La Lettre de l'AVA*